

Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientation budgétaire et qui se termine par le vote du compte administratif.

PREFECTURE

AR du 02 juin 2021

006-200030195-20210531-19200_1 DE

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR



Le compte administratif de l'exercice 2020 est la dernière étape du cycle budgétaire. C'est un document qui retrace de manière synthétique l'état des dépenses et des recettes de la Métropole Nice Côte d'Azur entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.

La présentation du document est structurée en deux grands ensembles :

- les dépenses/recettes de fonctionnement qui recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel ou les dotations de l'Etat par exemple ;
- les dépenses/recettes d'investissement qui s'inscrivent plus dans le long terme et correspondent à des investissements durables ou à la souscription d'emprunts par exemple.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ❑ Les recettes de fonctionnement de la Métropole sont d'environ 1 milliard d'euros. Comme en 2019, la moitié provient de la fiscalité et un quart des dotations allouées par l'Etat à la Métropole.
- ❑ Les dépenses de fonctionnement sont d'environ 861,5 millions d'euros. Il s'agit, pour l'essentiel, de charges de personnel (25 %), de dépenses courantes des services opérationnels (40 %) ainsi que des concours financiers apportés aux communes membres de la Métropole ou à divers organismes (18 %).

La crise sanitaire liée au Covid-19 a modifié les prévisions établies lors du vote du budget primitif. Les chiffres définitifs mettent en évidence le déblocage exceptionnel de 45,2 millions d'euros de dépenses engagées par la Métropole pour soutenir son tissu économique et acquérir les matériels de protection sanitaire nécessaires. En recettes, ce sont 24,7 millions d'euros qui n'ont pas été perçus du fait des différentes restrictions sanitaires dont plus du tiers des tarifs de transports publics habituellement acquittés par les usagers et près de 30 % de la taxe de séjour collectée chaque année.

AUTOFINANCEMENT

Malgré les effets de cette crise et l'impact financier de la tempête Alex, la Métropole Nice Côte d'Azur parvient à dégager un autofinancement élevé d'environ 135 millions d'euros qui alimente la section d'investissement, permettant ainsi de limiter le recours à l'emprunt.

Malgré l'ampleur des crises qui ont marqué l'année 2020, la Métropole aura su faire preuve d'une grande capacité de résilience :

- En assurant, dès les premières heures, une continuité de l'ensemble des services métropolitains,
- En étant le premier territoire à même d'organiser une distribution de masques de protection sanitaire à sa population et ce, avant même la fin du premier confinement,
- Et en réalisant, malgré les confinements, le programme d'investissements sur lequel elle s'était engagée et en allant même au-delà avec un niveau inédit de 144,5 millions d'euros de dépenses réalisés dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Croissance et l'Emploi (contre 140 millions d'euros dans les prévisions d'avant crise) et un total de 276 millions d'euros mis au service de notre territoire sur l'ensemble des budgets de la Métropole.

La Métropole aura ainsi :

- débloqué, dès les premières semaines, 20 millions d'euros destinés à la réalisation de travaux d'urgence dans le cadre de la tempête ALEX,
 - poursuivi son action en matière de transition écologique (141,7 millions d'euros),
 - ou encore continué son plan de modernisation et d'entretien de ses infrastructures (96 millions d'euros).
- ☐ Les recettes d'investissement sont de 387,1 millions d'euros. Elles sont principalement constituées de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, de subventions perçues de la part de partenaires accompagnant la Métropole dans ses projets et dans une moindre mesure de financements bancaires.